

**Jean-Pierre Rondeau**

Gestionnaire de patrimoine  
<[www.megarafinance.fr](http://www.megarafinance.fr)>

## L'or n'est pas un bon investissement !

**J**e suis d'autant plus convaincu que « la crise va durer » que, dès février 2007 et tout au long de la même année, j'allégeais les portefeuilles actions de mes clients pour les porter à zéro en janvier 2008, pour la première fois de ma longue carrière – et que je n'ai pas réinvesti depuis. De même, je crois que la bulle obligataire peut éclater, mais pas celle qui est évoquée dans le n° 687 par M. Audabram.

Une inflation forte et donc une hausse des taux, une baisse des obligations et certainement un krach obligataire sont envisageables au redémarrage de l'économie. Toute remontée de l'inflation et donc des taux serait défavorable à l'investisseur qui recherche la sécurité, le spéculateur étant, quant à lui, inconscient de parier à la baisse quand les taux sont déjà au plus bas. Mais baisse en valeur de marché ne veut pas dire disparition totale des obligations à l'échéance.

Et prendre l'exemple de l'émission allemande récente est insidieux. Certes, 0,8 milliard n'ont pas été placés. Mais 5,2 milliards l'ont été ! Une semaine avant, l'Espagne avait emprunté 8 milliards ! Et, la veille, la France avait levé 7 milliards ! Deux pays qui sont pourtant en bien plus mauvaise situation que l'Allemagne. Ceux qui n'ont pas voulu prêter à l'Allemagne, mais qui ont fait crédit à la France et à l'Espagne seraient-ils fous ? Non. Il s'agissait simplement de rendement. Les investisseurs ont jugé que l'Allemagne faisait payer trop cher sa

signature. C'est-à-dire qu'elle n'offrait pas un taux de rendement suffisant et que le différentiel taux/risque autorisait à chercher une meilleure rémunération ailleurs. Point.

Par contre, le support euros des contrats d'assurance offre une grande sécurité vis-à-vis des risques de hausse de taux (et même de défaillances), puisque c'est la compagnie qui conserve le risque de marché. Elle peut porter jusqu'à son échéance l'obligation. Elle garantit le capital et un taux minimum.

D'autre part, les obligations de l'État français ne représentent, selon les chiffres en ma possession, qu'environ 17 % des supports euros et les autres emprunts d'États européens le même chiffre – le solde est constitué d'emprunts privés, mais aussi d'actions et d'immobilier, le risque de marché étant, là encore, pris par l'assureur. Quant aux unités de comptes, elles constituent une autre partie des contrats d'assurance-vie, réduisant d'autant la proportion d'obligations dans les contrats. Selon une étude d'« Assurer », la lettre de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, 34 % seulement des engagements totaux des compagnies d'assurance sont des obligations d'États de l'OCDE (dont la France). Mais on relève aussi 51 % d'actifs d'entreprises (dont 18 % d'actions, 31 % d'obligations privées, 2 % d'immobilier d'entreprises), le solde (15 %) étant composé de placements monétaires et divers. On est donc loin des montants suggérés par l'article « provocateur » de M. Audabram.

J'ai connu un lingot à 110 000 F. Je l'ai vu descendre à 60 000 F et y rester 27 ans. Certes, le temps viendra peut-être d'y investir davantage, surtout en cas de reprise de l'inflation. En attendant, il serait stupide de remplacer ses contrats d'assurance-vie par des achats massifs d'or. On peut y investir 5 % de son patrimoine – en ayant conscience d'éventuelles pénalités fiscales à la vente et surtout de la prime importante sur les pièces, qui fut réduite à zéro à l'époque précédemment évoquée ! Et n'oublions pas aussi que la rupture du contrat d'assurance-vie entraîne la disparition des avantages fiscaux déjà acquis. Bien sûr, je ne promettrai pas au lecteur que le ciel ne lui tombera pas sur la tête. Je crois néanmoins que la diversification des fonds euros, le mode de gestion des compagnies d'assurance, la garantie offerte par les compagnies les plus reconnues, le fait qu'aucun État ne pourra se permettre de laisser tomber une compagnie d'assurance, assurent une bonne sécurité en ces temps difficiles.

Si les actifs ne valaient plus rien, si la compagnie disparaissait, si aucune autre compagnie ne s'y intéressait, si l'État ne venait pas au secours, alors plus grand-chose ne vaudrait quoi que ce soit demain – et l'or serait interdit et confisqué !

Dans les années 60, certains, prévoyant une invasion soviétique, ont creusé des bunkers et stocké du riz. Peut-être ont-ils également stocké de l'or. Dans ce cas, ils n'ont toujours pas, aujourd'hui, retrouvé le niveau de leur investissement... □